

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024

**PRÉSENTS** M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; Mme Catherine ROLY ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; Mme Sylviane DEBOSZ ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Monique PASSET ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Virginie BERNUS.

**ABSENTS EXCUSÉS** M. Patrick LATOUCHE ; Mme Annie NOTELET ; Mme Patricia DURIEUX ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Nathalie DELHAYE ; M. Romuald CHANTREL ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Sandrine PONCHANT ; Mme Tiffanie SURIA.

**ONT DONNÉ POUVOIR** : M. Patrick LATOUCHE donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Annie NOTELET donne pouvoir à Mme Monique PASSET ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; M. Didier MARMIGNON donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE ; Mme Sandrine PONCHANT donne pouvoir à Mr Daniel HERLAUD ; Mme Nathalie DELHAYE donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ, Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ.

**ABSENTS** : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

**Secrétaire de séance** : M. Michel RENARD.

Avant de procéder au compte rendu des décisions prises, **Monsieur Le Maire** informe l'Assemblée délibérante de l'installation du nouveau matériel audio présent dans la salle du conseil ainsi qu'à la salle Jean Ferrat. Il remercie **Monsieur Benjamin LECLERCQ**, élu en charge de la sécurité et des nouvelles technologies pour le montage et suivi du dossier.

**Monsieur le Maire**, précise également, que certains riverains des rues avoisinantes l'Etang de Thiers avaient constaté la présence de rats. A ce titre une entreprise a été consultée afin d'établir un diagnostic pour déterminer la provenance de ces nuisibles.

Enfin, à titre informatif, **Monsieur le Maire** précise que le prochain magazine communal sera édité par l'imprimerie des « Ateliers de l'Ostrevent », Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT) à Prouvy, permettant ainsi à la commune de contribuer à la réinsertion sociale par le travail.

Monsieur le Maire rappelle également à l'Assemblée quelques manifestations à venir à savoir :

- L'accueil des nouveaux arrivants le 19 octobre 2024, en hôtel de ville, salle des mariages.
- Le 25 septembre 2024, la première réunion publique de quartier, dans le secteur Brunehaut,

- Le 27 septembre 2024, le concert Candellight à l’Eglise,
- Le 11 novembre 2024, la commémoration de l’armistice de la guerre 14-18 suivit d’une semaine d’exposition à la salle Jean Ferrat sur le thème de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

**Monsieur le Maire** informe l’Assemblée, que suite à la volonté de la commune de faire passer Saint Nicolas au sein des écoles maternelles et primaires des groupes scolaires du Centre et de Brunehaut, 2 directeur(trice)s s’étaient opposé(e)s à cette idée, invoquant le principe de laïcité. L’idée faisant débat, Monsieur le Maire a adressé un mail à l’inspectrice de l’académie de Lille, afin de savoir si effectivement Saint Nicolas était encore considéré comme une fête religieuse ou plutôt comme une tradition. Rappelant au passage que dans ce cas, sur le principe de la laïcité, plus aucune fête à caractère religieux ne devrait être célébrée au sein des écoles (Noël, Pâques, ...).

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

1. ATTRIBUTION DU MARCHÉ « TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UNE MAISON DE SANTE A ESCAUTPONT »  
- MISSION DE COORDONNATEUR DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE.
2. ATTRIBUTION DU MARCHÉ « TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UNE MAISON DE SANTE A ESCAUTPONT »  
- MISSION DE CONTROLEUR TECHNIQUE.
3. ATTRIBUTION DU MARCHÉ « PRESTATION DE MISE EN FOURRIERE ».
4. DEMANDE DE DOTATION DE RURALITE - PROJET « TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA PLACE ROGER SALENGRO ET D’UNE PARTIE DE LA RUE HENRI DURRE ».

### ❖ THÈME : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2024

**Monsieur le Maire** questionne l’Assemblée sur le Procès-Verbal du conseil du 06 juillet 2024, Monsieur Daniel HERLAUD répond qu’il a déjà donné ses corrections par mail à Madame Corinne MIXE, directrice générale des services.

Pas d’autres remarques.

Monsieur le Maire met aux voix  
-VOTE : ADOPTE A L’UNANIMITE

#### NOUVELLE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UN VEHICULE COMMUNAL – ASSOCIATION « COMITE D’ENTRAIDE ET DE SOLIDARITE ».

**Monsieur le Maire** précise qu’il s’agit ici d’une convention votée chaque année, permettant à l’association de bénéficier d’un véhicule communal pour aller récupérer les denrées dans le cadre des colis de la banque alimentaire. Cette année, pour des raisons pratiques, la convention précitée a été modifiée. Celle-ci nomme plusieurs chauffeurs et différents véhicules pouvant être mis à disposition. Permettant ainsi à

la banque alimentaire de ne plus dépendre des services techniques de la ville lorsque le chauffeur principal est absent.

Pas de remarque.

**Monsieur le Maire** met aux voix  
**-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **NOREADE – CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE.**

**Monsieur le Maire** informe l'Assemblée que cette convention a déjà été soumise aux voix du conseil municipal en date du 20 mars 2021, mais qu'à la suite du changement de maire en date du 22 mars 2023, il est demandé de délibérer à nouveau sur cette convention bien qu'elle reste inchangée.

Aucune remarque.

**Monsieur le Maire** met aux voix  
**-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **SIAVED – CONVENTION POUR LE PRET DE MATERIEL DESTINE A LA SENSIBILISATION ET A LA PREVENTION DES DECHETS.**

**Madame Eveline LEGRAND** précise à l'Assemblée que la commune travaille déjà avec le SIAVED pour le traitement et la revalorisation des déchets au sein de la commune.

**Madame Eveline LEGRAND** explique que cette convention a pour but, de mettre à disposition de la commune à titre gracieux, du matériel destiné à la sensibilisation et à la prévention des déchets, lors des différentes manifestations de la commune. Il est question par exemple, de poubelles multi-tri, de gobelets réutilisables, ...

**Monsieur Benjamin LECLERCQ** informe l'Assemblée que le SIAVED organise sa journée « visite ma boîte » le samedi 05 octobre 2024 sur son site de Douchy Les Mines, et que cela peut être intéressant pour le grand public de comprendre comment sont triés et revalorisés nos déchets.

**Madame Eveline LEGRAND** rappelle l'importance de sensibiliser la population sur la question de la propreté et du savoir vivre, et que malgré les dispositifs mis en place au sein de la commune et plus largement dans les villes aux alentours, il arrive encore, que les lieux publics soient défigurés par les papiers jetés au sol, les canettes laissées au sol.

Aucune remarque supplémentaire.

**Eveline LEGRAND** met aux voix  
**-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU CIMETIERE COMMUNAL – MODIFICATION DU REGLEMENT

**Monsieur le Maire** rappelle à l'Assemblée les horaires actuels d'ouverture et fermeture du cimetière à savoir de 8h00 à 19h00 du 1er mai au 31 octobre et de 8h00 à 17h00 du 1er novembre au 30 avril.

**Monsieur le Maire** explique qu'à l'heure actuelle, un agent des services techniques a la charge d'ouvrir et de fermer le cimetière communal mais également le parc municipal. Les horaires de ces derniers n'étant pas identiques, il est nécessaire de modifier ces horaires pour des raisons de praticité.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter les horaires d'ouverture et de fermeture du parc municipal pour le cimetière à savoir : 08h00 à 21h00 du 1er avril au 30 septembre et 08h00 à 18h00 du 1er octobre au 31 mars afin de permettre une meilleure coordination avec les services techniques municipaux et une gestion simplifiée de l'ensemble des espaces publics sous leur responsabilité.

**Madame Catherine ROLY** se questionne sur l'heure tardive de fermeture du cimetière, pourquoi ne pas plutôt proposer 20 :00 ?

**Monsieur Daniel HERLAUD** rejoint cette remarque.

**Monsieur le Maire** explique qu'en été, les jours sont plus longs, cela n'est pas dérangeant et que plusieurs riverains ont déjà demandé à étendre les horaires actuels. De plus, comme la volonté est d'harmoniser les amplitudes horaires du parc et du cimetière, fermer ce dernier à 20h00 priverait les habitants de disposer du parc à partir 20h00 également.

**Monsieur le Maire** propose de voter ces horaires précités et de voir si cela est apprécié dans le temps, dans le cas contraire, il sera soumis une nouvelle modification des horaires au conseil municipal.

Plus de remarques

**Monsieur le Maire** met aux voix

**-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## CONVENTION DE JUMELAGE ENTRE LA VILLE D'ESCAUTPONT ET LA VILLE DE UMBRETE (ESPAGNE) – AUTORISATION DE SIGNATURE

**Monsieur le Maire** propose à l'Assemblée de visionner un petit film sur la ville d'UMBRETE avant d'expliquer le but de cette convention de jumelage.

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée le contenu de la convention. Il informe que cette dernière sera soumise au conseil municipal de UMBRETE fin du mois de septembre 2024.

La ville d'UMBRETE a été choisie pour ce jumelage pour différentes raisons :

- Les différentes similitudes avec notre commune (terre agricole, école maternelle et élémentaire, collège),
- Un conseil municipal se rapprochant de notre système de politique locale,
- Pas de barrière de la langue,
- Le numérique permet de ne pas se déplacer et de converser à distance

**Monsieur le Maire** informe l'Assemblée du possible financement par l'union européenne. En effet, l'UE peut accorder jusqu'à 50 000€/an de subvention de fonctionnement.

Le but est de pouvoir retirer un bénéfice culturel, scolaire et sportif avec le centre de loisirs, les associations sportives et culturelles mais également le collège avec, par exemple, un voyage scolaire.

**Monsieur le Maire** précise que si cette convention est adoptée lors du conseil ainsi que lors de celui d'UMBRETE, une délégation Espagnole pourrait venir à Escautpont les 13,14,15 décembre 2024, lors de notre week-end de marché de Noël. Une belle expérience en vue, puisque les Espagnols n'ont pas de marché de Noël identique à la tradition française.

Quant à la délégation Française, sa composition ainsi que la date de déplacement restent à déterminer.

**Madame Catherine ROLY** s'interroge sur l'accessibilité financière des élèves pouvant participer à l'échange franco-espagnol.

**Monsieur le Maire** explique alors l'importance du rôle de la subvention du programme de l'Union Européenne et précise que le but est de proposer une part à charge familiale la plus attractive possible. Il précise également qu'il y a un programme de financement au niveau de la région Hauts de France.

Plus de remarques.

**Monsieur le Maire** met aux voix  
-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

## ❖ THÈME : FINANCES

### PROVISIONS POUR RISQUES – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 54 DU 10 SEPTEMBRE 2021

**Monsieur le Maire** explique qu'il s'agit ici d'une délibération prise en 2021 concernant les risques d'impayés ou les recettes que la commune est susceptible de ne pas encaisser. Il est proposé de modifier le taux actuel de 15% à 25%.

Cela n'aura aucune incidence sur les finances communales dans la mesure où la Municipalité avait anticipée ce risque et donc budgétisé suffisamment.

Pas de remarques.

**Monsieur le Maire** met aux voix

-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

**ATTRIBUTION DES RECOMPENSES AUX CONCOURS MUNICIPAUX - RETRAIT DES DELIBERATIONS N° 3 DU 5 FEVRIER 2019 ET N° 46 DU 23 JUIN 2023 ET PROPOSITION D'UNE NOUVELLE DELIBERATION**

**Monsieur le Maire** précise qu'il s'agit ici de retirer l'ancienne délibération dont la dernière a été adoptée en juin 2020. Elle concerne l'attribution de récompenses lors de différentes manifestations telles que le trophée des sportifs, les maisons fleuries, ...

La perception demande d'être plus précis quant à la forme des récompenses (chèques cadeaux, bons cadeaux).

**Monsieur le maire** propose alors une délibération plus large quant à l'appellation du mode de récompenses permettant ainsi d'être plus précis pour la perception.

Il est proposé également d'y ajouter des « petits cadeaux » tels que des portes clés, arrosoirs ou autres formes de récompenses matérielles d'une valeur allant jusqu'à 50€.

Aucune question

**Monsieur le Maire** met aux voix

-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE.

❖ **URBANISME**

**RETRAIT DELIBERATION N°57 EN DATE DU 06 JUILLET 2023 « CESSION A MONSIEUR ANTHONY BALLAND-BAIGUE DE L'IMMEUBLE - SIS A ESCAUTPONT - 22 RUE DES ACACIAS. »**

**Monsieur le Maire** précise à l'Assemblée que ce point était prévu à l'ordre du jour bien avant que les habitants de la commune reçoivent le tract à ce sujet dans leurs boîtes aux lettres. Il ajoute également, qu'il n'entretient aucun lien familial ou amical avec les locataires de ce logement.

**Monsieur le Maire** retrace brièvement l'historique de ce point à savoir :

- Monsieur Balland-Baigue souhaite acheter le bien 22 rue des acacias
- En juillet 2023, une délibération est prise au conseil pour vendre le bien 117 000€ un peu en dessous de l'estimation des domaines (la marge de négociation est de +10%/-10%), le logement est donc déclassé du domaine communal.
- Beaucoup de travaux étaient à prévoir et la famille avait un besoin rapide de logement.
- Un bail d'occupation précaire avait été voté, le dossier établi par notaire, soumis au vote de l'Assemblée délibérante, moyennant un bail de 50€ en attendant la vente.
- Quelques mois ont passés, et l'établissement bancaire a refusé le crédit à Monsieur Balland-Baigue.
- La famille a souhaité rester dans le logement en attendant l'acceptation du crédit par la banque.
- Le loyer a donc été fixé à 700€, à noter que la famille a réalisé des travaux à hauteur de 6000€
- Le bail à été établi par maître DELDICQUE, et passé au contrôle de la légalité.

Il est demandé aujourd'hui d'annuler la cession et de reclasser le bien dans le domaine communal.

**Monsieur Daniel HERLAUD** se questionne si la famille a toujours l'intention d'acquérir le logement ?

**Monsieur le Maire** répond que oui, et qu'ils sont conscient qu'au vu des travaux réalisés, le bien peut avoir pris de la valeur et qu'ils peuvent donc être « perdant » financièrement.

Plus de remarques

**Monsieur le Maire** met aux voix

**-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

### VOIRIE DE LA RUE DU CHEMIN DES DAMES – RETROCESSION A LA COMMUNE D'ESCAUTPONT

**Monsieur Jean-Luc FRERE** informe l'assemblée qu'il s'agit ici d'une rétrocession de voirie, située rue du chemin des Dames et qui s'étend sur 937m<sup>2</sup>. La rétrocession est proposée à l'euro symbolique.

**Monsieur Jean-Luc FRERE** ajoute qu'il s'est rendu sur place il y a peu avec Monsieur Kévin DRUESNE, agent territorial, et qu'ils ont demandé, en plus de la rétrocession le nettoyage et la réfection de la voirie.

Plus de remarques.

**Monsieur Jean-Luc FRERE** met aux voix

**-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

### ASSOCIATION « LES CHASSEURS D'ESCAUTPONT REUNIS » - CONVENTION DE CHASSE – AUTORISATION DE SIGNATURE

**Monsieur Jean-Luc FRERE** précise qu'il s'agit ici d'une convention encadrant la pratique de l'activité de chasse par l'association « les Chasseurs d'Escautpont réunis » sur les différents terrains de la commune ou appartenant à la commune.

Cette convention est signée pour une année et pourra être reconduite de manière tacite chaque année.

**Monsieur Le Maire** signale également que cette convention inclus les battues administratives afin de repousser les sangliers au plus loin des habitations.

Pas de questions

**Monsieur Jean-Luc FRERE** met aux voix

**-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## ❖ THÈME : VIE ASSOCIATIVE

### RETRAIT DE LA DELIBERATION 82 EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2021 « ASSOCIATION FOOTBALL CLUB ESCAUTPONT (AFCE) ET ASSOCIATION SAINT AMAND FOOTBALL CLUB – CONVENTION TRIPARTITE DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS.

**Monsieur Michel RENARD** informe l'Assemblée délibérante qu'il s'agit d'une convention tripartite établie entre la Commune, l'Association football club d'Escautpont et l'Association Saint-Amand Football Club. Cette dernière avait pour objectif la mise à disposition à titre gracieux, des équipements sportifs de la commune au profit de l'Association Saint-Amand Football Club.

Cette dernière n'ayant jamais utilisée les équipements mis à sa disposition, il est demandé aujourd'hui le retrait de cette délibération.

L'Assemblée n'émet aucune remarque

**Monsieur Michel RENARD** met aux voix  
-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

### SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

**Monsieur Michel RENARD** explique à l'Assemblée que L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Bruay-Sur-Escout demande une subvention de fonctionnement à hauteur de 1000€ afin d'organiser diverses actions tels que la distribution des calendriers, le repas de Sainte Barbe.

**Monsieur Daniel HERLAUD** montre son désaccord concernant le montant de la subvention. L'Association n'étant pas basée sur la Commune, le montant ne semble pas justifié.

**Monsieur Le Maire** précise que la commune n'ayant pas de caserne, lorsque que la population fait appel aux Sapeurs-Pompiers, ce sont généralement ceux de Bruay-Sur-l'Escaut qui interviennent.

De plus, **Monsieur le Maire** informe de sa volonté à renouer avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et que nous avons dû remarquer leur présence lors des récentes manifestations : défilé du 8 mai et 14 juillet, la Brocante...

**Monsieur le Maire** ajoute que l'Amicale des Sapeurs-Pompiers n'organise plus de « Bal des Pompiers » depuis quelques années, et que ces derniers pourraient éventuellement l'organiser au sein de notre commune.

Plus de questions

**Monsieur Michel RENARD** met aux voix  
-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

## SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – ASSOCIATION FRESNOISE PARC ET LOISIRS PLEIN AIR

**Monsieur le Maire** retrace brièvement l'historique de tipote ainsi que le montant des subventions déjà accordées l'an dernier à savoir 2300€.

**Monsieur Michel RENARD** explique que l'Association Fresnoise Parc et Loisirs Plein Air à fait une demande de subvention à hauteur de 500€.

**Monsieur le Maire** rappelle que la Commission de Finances avait refusé l'attribution de cette subvention ; amenant ainsi à ne pas passer ce point à l'ordre du jour lors du précédent Conseil Municipal. L'association souhaitait quand même que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du présent conseil municipal. Il signale à l'Assemblée que l'Association fresnoise, par l'intermédiaire de son président l'a informé du coût que représentait « tipote et ses jeunes » et que sans subvention de notre part il se verrait dans l'obligation de nous rendre les cochons.

**Madame Joëlle LEGRAND** estime que l'Association, en collaboration avec la Commune de Fresnes-sur-Escout, nous ont retiré « une sacrée épine du pied ».

**Monsieur Benjamin LECLERCQ** signale qu'au-delà du fait qu'il aime les animaux, il n'est pas d'accord avec le fait de devoir verser une subvention pour des animaux. D'autant plus, l'origine du problème ne vient pas de la commune, mais de personnes extérieures qui ont recherché la médiatisation et qui ont pointé, à tort, un soi-disant manque d'actions de la part de la commune.

**Madame Monique PASSET** s'interroge donc sur le rôle que joue aujourd'hui ces fervents défenseurs de l'époque ? Contribuent-ils également financièrement auprès de l'Association Fresnoise ? Sa réflexion est rejointe par plusieurs membres de l'Assemblée.

**Monsieur le Maire** précise, avant que **Monsieur Michel RENARD** ne mette aux voix, que chaque membre de l'Assemblée est libre de son vote.

**Monsieur Daniel HERLAUD** informe être contre le versement de cette subvention de fonctionnement. Il rappelle la précédente subvention de 2 318 euros qui englobait les conditions d'accueil de ces animaux. Il se questionne sur le nombre d'années qu'il va encore falloir subventionner cette Association.

**Madame Joëlle LEGRAND** propose de rencontrer les représentants de l'association et de la Commune de Fresnes-sur-Escout pour évoquer la situation en cours et à venir.

**Madame Catherine ROLY** s'interroge sur les accords donnés avec l'association lors de la prise en charge des animaux.

**Monsieur le Maire** propose alors, avec l'approbation de l'Assemblée, 4 votes :

- Pour le versement de la subvention
- Contre le versement de la subvention
- Abstention

- Et pour le versement de la subvention mais avec un courrier précisant que c'est la dernière année que cette dernière est versée.

**Monsieur Michel RENARD** met aux voix

**-VOTE : POUR : 0 ; CONTRE : 11 ; ABSTENTION : 0 ; POUR AVEC COURRIER : 13**

Il sera alors écrit un courrier à l'association pour les informer de la décision du conseil municipal.

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPORT G. DRAUX AU PROFIT DU COLLEGE JEAN ZAY-ANNEE 2024-2025

**Monsieur Michel RENARD** précise qu'il s'agit ici d'une convention de mise à disposition de la Salle des Sports G. DRAUX au profit du Collège Jean Zay, et que cette dernière est soumise à délibération chaque année.

Elle met en avant le nombre d'heures d'occupation accordées au Collège dans le cadre de l'enseignement de l'activité physique et sportive, ainsi que le montant de la subvention accordée par le Collège Jean Zay à la Commune à savoir 10 824€.

Pas de remarque.

**Monsieur Michel RENARD** met aux VOIX

**-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

### ❖ THÈME : ENFANCE

### RENOUVELLEMENT DU LABEL DE LA CITE EDUCATIVE – 2025-2026

**Madame Catherine ROLY** tenait avant tout à remercier l'implication et le travail de Madame Angela VACCARO, agent territorial.

**Madame Catherine ROLY** précise qu'il s'agit ici d'autoriser la candidature de la commune au renouvellement de la labellisation « cités éducatives ».

**Monsieur le Maire** propose que cette année, dans le cadre des Cités Educatives, il faudrait travailler différemment et peut être faire plus souvent appel à l'ingénierie des autres communes faisant parties des « Cités éducatives » à savoir : Beuvrages, Raismes et Bruay-Sur-l'Escaut. L'idée est de mettre en commun nos différentes compétences et savoirs faire de manière à être plus performant sur les projets à venir. A titre d'information, ce label a permis une économie d'environ 30 000€ à la commune en termes d'achat de matériel scolaire.

Plus de remarques

**Madame Catherine ROLY** met aux voix

**-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## ❖ THÈME : RESSOURCES HUMAINES

### INSTAURATION DE DEUX NOUVEAUX CYCLES DE TRAVAIL AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée que pour une organisation plus efficace, il a été proposé d'instaurer 2 cycles de travail au sein des services techniques.

Auparavant, l'équipe technique se partageait un seul cycle : du lundi au vendredi. Aujourd'hui on propose deux cycles découpés comme suit :

- Lundi au vendredi 17h00
- Mardi au samedi 12h00.

**Monsieur le Maire** précise que cette instauration a été proposée au Comité Social et Technique (CST) et que ce dernier l'a adoptée. Aujourd'hui, c'est au tour de l'Assemblée d'accepter l'instauration de ces deux cycles.

Pas de remarques

**Monsieur Le Maire** met aux voix  
-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

### MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COLLECTIVITE D'ESCAUTPONT

**Monsieur le Maire** précise que dans le point précédent il a été ajouté 2 cycles de travail, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur.

De plus, d'autres modifications ont été apportées :

- L'article 3 a été supprimé car il se répète à l'article 4.
- L'article 9, modification de la prise de congés durant la période estivale, cette dernière s'étendra de la mi-juin à début septembre, permettant ainsi d'assurer une continuité de service optimale.
- La date de report ainsi que le nombre de jours reportés ont été modifiés.
- L'absence autorisée pour le don du sang a été supprimée car le camion du don du sang se déplacera sur la commune, et fera donc l'objet d'une absence temporaire et non plus la pose d'une journée de congés.
- Instauration d'une procédure d'enregistrement des courriers entrants et sortants.

Pas de remarques.

**Monsieur le Maire** met aux voix  
-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT-PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2025-2030

**Madame Eveline LEGRAND** explique qu'il s'agit ici d'un document qui définit les objectifs et les principes d'une politique de logement et de renouvellement urbain. Ce programme est défini pour

une période de 6 ans. Un Programme Local de l'Habitat avait déjà été fait pour la période précédente allant jusqu'en 2024. Il a donc été revu pour la période de 2025 à 2030. Prenant en compte l'évolution des choses en termes de logement et particulièrement sur la mixité.

**Madame Eveline LEGRAND** ajoute qu'un diagnostic a été réalisé sur les mesures déjà effectuées et sur ce qu'il reste encore à faire. Au vu des résultats de ce diagnostic et des problématiques rencontrées par les différentes communes de la Porte du Hainaut, ce PLH a été créé.

**Madame Eveline LEGRAND** précise que toutes les contraintes environnementales, biologiques, sociales... sont inscrites dans ce PLH, et que par conséquent on ne pourra pas faire tout ce que l'on souhaite sans prendre en compte ce programme. On ne construit pas une habitation sur un terrain agricole par exemple.

**Monsieur le Maire** souligne l'importance d'un programme tel que celui-ci, par exemple dans le cadre du LIDL. Celui-ci permet de définir le cadre, on n'y construit pas ce que l'on veut.

Pas de remarque

**Madame Eveline LEGRAND** met aux voix  
-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

## ❖ THÈME : QUESTIONS-INFORMATIONS DIVERSES

**Monsieur le Maire** informe l'Assemblée de la lettre de Monsieur Gérald DARMANIN ancien ministre de l'Intérieur, au sujet de la sécurité publique.

**Monsieur le Maire** fait également état des divers remerciements concernant les attentions apportées au décès récents dans la commune.

**Monsieur le Maire** rappelle également les festivités à venir, à savoir l'Art à La Ferme, ainsi que les réunions publiques qui commenceront dès le mercredi 25 septembre pour le quartier Brunehaut.

Séance levée à 20h12.

**Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité**  
**Pour : 24 voix - Contre : 0 - Abstention : 0**

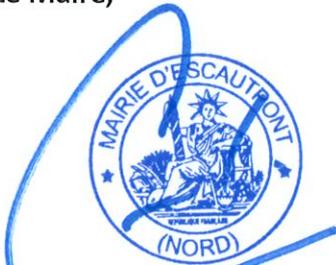


# COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

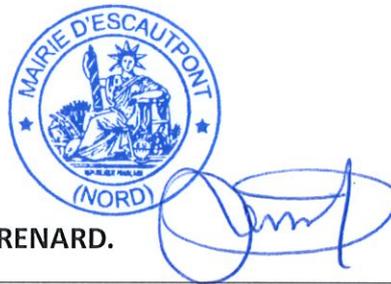
## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024 A 18H00

Le Maire,



Raphaël KRUSZYNSKI.

Le secrétaire de séance,



Michel RENARD.